

# DIMENSIONS & PERSPECTIVES



## Marchés publics :

La lutte contre les entreprises fraudeuses se renforce

## Elections fédérales 2015 :

Découvrez les candidats soutenus par la FMB

## Rétrospective des événements du printemps :

Congrès annuel d'EBC et Assemblée générale de la FMB

## Editorial



**Serge HILTPOLD**  
Président FMB

L'importance des dossiers fédéraux ne cesse de croître, comme le démontre les récents débats sur la libre circulation des personnes et l'immigration de masse, l'aménagement du territoire, les infrastructures, la fiscalité, la concurrence ou les marchés publics. Si la FMB est avant tout un acteur cantonal, elle a fortement contribué à renforcer la concertation et la coordination entre les Associations de la construction de la Suisse romande. Cela permet de mieux faire valoir et relayer nos spécificités, nos préoccupations, nos prises de positions au niveau national. L'abandon par le Conseil Fédéral du 2e projet de révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ou le refus par l'Assemblée fédérale de la modification de la loi sur les cartels (LCart) qui visait à interdire les consortiums en sont l'illustration.

L'automne qui s'annonce sera plutôt calme sur le plan des votations et ce sont évidemment les élections fédérales qui retiendront l'attention.

C'est pourquoi la FMB a décidé de donner la parole à des candidats au Conseil National et au Conseil des Etats proches des métiers du bâtiment et de l'économie.

Surtout, alors que la députation genevoise aux Chambres fédérales est réduite, que notre canton fait face à des appréciations souvent négatives dans le reste du pays, que la défense des dossiers importants pour Genève est dans ce contexte ardue, il est essentiel de pouvoir porter à Berne des personnalités qui gardent un lien étroit avec leur canton et soient à même de parler en son nom. Nous vous présentons dans ce numéro ces candidats.

Genève est un pilier important de notre pays, un pôle économique dynamique et prospère, qui doit être reconnu comme tel. Notre avenir dépend en grande partie de décisions qui seront prises durant la législature fédérale à venir. Faisons entendre notre voix !

## Marchés publics : la lutte contre les entreprises fraudeuses se renforce !

**Suite à plusieurs cas de chantiers publics dans lesquels des entreprises et/ou des sous-traitants indélicats ne respectaient pas les conditions de travail, de nouvelles mesures ont été prises pour mieux protéger les travailleurs lésés.**



**L**e Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) est un organisme tripartite institué par la loi sur le service de l'emploi et la location de services (LSELS) - J 2 05 - qui est chargé d'examiner les problèmes d'application relatifs à la politique générale du marché du travail.

Dans ce cadre, tant les représentants syndicaux que patronaux ont fait état de réitérées reprises de cas de marchés publics attribués à des entreprises qui ne respectaient clairement pas leurs obligations en matière de conditions de travail (pour leurs employés ou ceux de leurs sous-traitants).

Dans de tels cas, la rapidité de réaction est primordiale car une fois que l'entreprise contrevenante a terminé ses travaux, toute solution, notamment financière pour les travailleurs lésés, est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre.

D'autre part, une maîtrise de la communication est essentielle car elle contribue alors à une véritable objectivation des cas, mais aussi un rappel à l'autorité adjudicatrice concernée de sa responsabilité et des risques d'image encourus.

Ce sont ces motifs qui ont amené le CSME à mettre sur pied une cellule de crise pour les marchés publics, appelée à fonctionner en cas de sous-enchère manifeste. Elle se compose de représentants de l'Etat, de l'autorité concernée et des partenaires sociaux. Elle se réunit aussi souvent que nécessaire, dans un délai très bref, pour déterminer les actions à entreprendre et recommander aux différentes instances les sanctions à émettre.

Cette cellule n'a pas pour vocation de remplacer les procédures habituelles de contrôles et de sanctions qui demeurent de la compétence des Commissions paritaires, des autorités adjudicatrices et de l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail). Il n'en demeure pas moins qu'elle va fortement contribuer à combattre la concurrence déloyale sur les chantiers publics.

Les entreprises qui ne jouent pas le jeu doivent s'attendre à une recrudescence des dénonciations et sanctions dans ce cadre, ce dont la FMB se félicite.

## Elections fédérales 2015 : questions pratiques et enjeux

**Les élections fédérales 2015 auront lieu à Genève le 18 octobre 2015 pour le Conseil National et le premier tour du Conseil des Etats, ainsi que le 8 novembre 2015 pour l'éventuel second tour du Conseil des Etats.**



**L**e Conseil National ou Chambre basse ou Chambre du peuple comporte 200 sièges répartis entre cantons en fonction de leur population. Genève en compte 11. Le Conseil des Etats ou Chambre haute ou Chambre des cantons a lui 46 sièges, soit deux par canton (un par demi-canton). Les deux Chambres sont sur un strict pied d'égalité et forment ensemble le Parlement fédéral.

L'élection du Conseil National a lieu dans tout le pays le même jour, selon le mode de scrutin proportionnel. Le cumul est autorisé, à savoir de mettre deux fois le nom d'une même personne. Il n'y a pas de quorum et toutes les listes participent donc à la répartition des sièges.

Celle du Conseil des Etats est au contraire laissée à la libre appréciation des cantons. A Genève, elle se déroule en deux tours depuis l'adoption de la nouvelle Constitution. Le premier a lieu le même jour que l'élection du Conseil National, à la majorité absolue. S'il y a moins de deux candidats à l'atteindre, un second tour, à la majorité relative, est prévu le 8 novembre 2015. Le cumul n'est pas possible.

Le Parlement fédéral est l'autorité législative de la Confédération. Il délibère sur les modifications de la Constitution, adopte les lois, définit l'utilisation des impôts fédéraux et surveille l'activité du Conseil fédéral, de l'administration fédérale, des tribunaux fédéraux.

Même si la Suisse est un Etat fédéral qui laisse de nombreuses prérogatives aux cantons, y compris lorsque le cadre est posé par la Confédération, des dossiers fondamentaux sont traités au niveau de celle-ci et la tendance va vers une évolution centralisatrice de cette répartition.

L'Industrie genevoise de la construction a un intérêt particulier pour de nombreuses thématiques fédérales comme l'aménagement du territoire, la construction d'infrastructures dédiées à la mobilité notamment, les conditions-cadres d'une saine concurrence, la fiscalité, les relations de travail, les assurances sociales, etc.

La FMB vous encourage donc vivement à voter et faire voter. Participer à ces élections, c'est un engagement citoyen !

## Elections fédérales 2015 : nos candidats

**Le Comité de votre Fédération a décidé de soutenir 5 candidats pour les élections au Conseil National et/ou au Conseil des Etats. Nous vous proposons une brève présentation de ces candidats ainsi que leur engagement pour des dossiers à défendre à Berne pour les entreprises genevoises de la construction.**

Monsieur B. GENECAND se présente au Conseil des Etat et au Conseil National.

Monsieur R. LORETAN se présente au Conseil des Etats.

Messieurs G. BARAZZONE, H. HILTPOLD et C. LÜSCHER se présentent au Conseil National.



Benoit GENECAND  
Conseil des Etats : liste N°3  
«PLR - PDC - ENTENTE»  
Conseil National : liste N°5  
«PLR. LES LIBÉRAUX-  
RADICAUX GENÈVE»

**N**é à Genève en janvier 1964, j'y ai fait toutes mes classes et presque l'entier de mon parcours professionnel : UBS durant 19 ans avec des fonctions variées (2002 à 2007 : responsabilité de la région Genève). Dès 2009 : indépendant, conseils aux entreprises, administrateurs de belles PME locales. Je suis marié, père de 5 enfants et heureux grand-père de deux petits-enfants.

### Dossiers à défendre à Berne :

Je m'engage pour le secteur du bâtiment : presque 12'000 emplois entre le Gros œuvre, le Second oeuvre et la Métallurgie du bâtiment : un secteur stratégique pour bâtir Genève.

**Mobilité :** Obtenir une participation financière supplémentaire de Berne pour la gare souterraine de Cornavin. Élargissement de l'autoroute de contournement : à réaliser le plus rapidement possible. Traversée du Lac : c'est une nécessité pour désengorger le centre, cet ouvrage est d'importance nationale. Le temps perdu dans les bouchons a un coût important.

**Fiscalité :** La fiscalité genevoise des entreprises doit diminuer à 13%. Cette baisse profitera autant aux PME qu'aux multinationales. Elle favorisera l'emploi et les investissements. Cette baisse de la fiscalité doit être financée par des mesures d'économies sur le fonctionnement de l'Etat.

**Logement :** L'administration fédérale mène une politique restrictive de déclassements et peine à reconnaître les besoins genevois. Construire plus de logements tout en préservant nos paysages et notre environnement est possible, réalisable, fiscalement bénéfique et excellent en terme d'emplois.

**Simplicité :** Nous ne pouvons pas tout réglementer. Il faut mettre un frein au flux de normes, règlements et autres processus bureaucratiques (par ex. AIMP) qui asphyxie les PME et ralentit les grandes entreprises.



Raymond LORETAN  
Conseil des Etats : liste N°3  
«PLR - PDC - ENTENTE»

**R**aymond Loretan, 1955, associé du cabinet conseils FBLA, vice-président du Groupe AEVIS, propriétaire de Swiss Healthcare Properties, et président du Genolier Swiss Medical Network. Père de 3 enfants adultes, ancien ambassadeur de Suisse, ancien secrétaire général du PDC suisse et membre de la Constituante. J'ai démissionné de la présidence de la SSR pour mener librement la campagne au Conseil des Etats.

### Dossiers à défendre à Berne :

De par mes responsabilités dans le monde économique, je sais que le bien-être de Genève passe par une économie compétitive et par un solide tissu de PME, notamment dans les métiers du bâtiment. J'empoignerais de nombreux défis politiques actuels : marchés publics, libre circulation, fiscalité, aménagement du territoire et notamment les trois suivants, lesquels les touchent directement :

#### 1. Le combat pour une formation professionnelle reconnue :

Avec un millier d'apprentis, l'Industrie de la construction est le premier secteur formateur du canton de Genève. Les entreprises formatrices doivent être favorisées dans l'attribution de marchés publics et bénéficier d'une réduction de la fiscalité. L'encouragement au niveau fédéral de la constitution de réseaux d'entreprises formatrices constitue également une solution adéquate pour remédier au manque de personnel dans certaines professions.

#### 2. Le combat contre les achats transfrontaliers abusifs :

Les problèmes de distorsion de concurrence dans le commerce transfrontalier ont été aggravés par l'abandon par la BNS du taux plancher en début d'année. Les conséquences en seront la fermeture de commerces et d'entreprises, ainsi que la délocalisation d'un grand nombre de nos PME. Il faut agir urgemment pour augmenter les effectifs aux douanes routières du canton afin de contrôler effectivement la régularité des achats transfrontaliers.

#### 3. Le combat pour la simplification des procédures administratives :

Nos entreprises sont écrasées par les formalités dictées par une administration fédérale régulatrice et déconnectée des réalités économiques et qui échappe en partie au contrôle politique. Il faut un sérieux coup de frein au flux des normes, règlements et autres processus bureaucratiques qui asphyxient nos PME. Le Conseil fédéral doit être mis devant ses responsabilités pour reprendre le dessus dans ce domaine.



**C**onseiller national, Genève, Titulaire du brevet d'avocat, Conseiller administratif, 33 ans.

**Dossiers à défendre à Berne :**

Les préoccupations des métiers du bâtiment sont nombreuses. Un soutien actif de la branche à Berne est indispensable afin que nos PME soient défendues et les emplois sauvegardés.

**Marchés publics : la concurrence oui ! Mais pas à n'importe quel prix !** En raison de budgets serrés, certaines collectivités publiques souhaitent obtenir des offres les plus avantageuses économiquement, en particulier en faisant baisser les prix. Cette tendance favorise dans certains cas les grands groupes au détriment des petites et moyennes entreprises, peut engendrer du dumping salarial et sur les prix (offres), ainsi que des surcoûts révélés postérieurement aux procédures d'attribution. S'il est important de garantir une concurrence saine et d'éviter les cartels, il me semble important que cela ne se fasse pas au détriment de la qualité, de la bonne exécution du travail, de la formation des jeunes et du respect des conventions sociales. En cas de réélection, je continuerai à me battre à Berne en faveur des PME qui sont le poumon de notre économie !

**Bilatérales : l'introduction de contingents en matière d'immigration serait catastrophique pour les métiers du bâtiment et de la construction qui comptent plus de 70 % de main d'œuvre étrangère.** Avec un système de contingents, les métiers de la construction et du bâtiment seraient très vraisemblablement désavantagés par rapport à d'autres branches économiques, en particulier celles du secteur tertiaire. Il faut donc tout faire pour maintenir les bilatérales et la libre circulation des personnes avec l'UE. Si nécessaire, je me battraï pour que la population puisse revoter sur cette question fondamentale. C'est l'avenir de nos entreprises et des emplois qui est en jeu.

**N**é en 1969, architecte de formation, j'assure la direction d'un bureau d'architectes carougeois.

Élu au Grand Conseil en 2001, je deviens chef du groupe radical en 2003 puis Président du Parti radical genevois entre 2007 et 2010. Je suis élu au Conseil national depuis 2007.

Passionné d'architecture, d'art moderne et contemporain, je profite de voyager pour découvrir de nouvelles villes. Je pratique le ski et le ski de randonnée, dans les Alpes suisses qui sont parmi les plus beaux décors du monde. Enfin j'aime chiner dans les brocantes pour dénicher du mobilier vintage ou des disques vinyles.

**Dossiers à défendre à Berne :**

En matière de politique énergétique, je suis favorable à l'assainissement énergétique des bâtiments. Le programme Bâtiment est insuffisamment doté. Dans la mesure où les bâtiments émettent de grandes quantités de CO<sub>2</sub>, le produit de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, sans que celle-ci soit augmentée, devrait être intégralement affecté à l'assainissement énergétique des bâtiments, de manière à pouvoir accorder suffisamment de subsides aux propriétaires pour pouvoir lancer les travaux dont bénéficieront les entreprises, notamment genevoises.

S'agissant de l'aménagement du territoire, la première révision de la LAT entrave déjà passablement de projets de construction dès lors que sa rigidité impose un reclassement simultané en zone non constructible de surfaces constructibles afin de pouvoir classer en zone à bâtir d'autres surfaces. En outre, cette première révision restreint la marge de manœuvre des cantons dans un domaine où, les cantons sont seuls compétents, la Confédération devant se limiter à édicter des principes.

Aussi, je m'oppose vivement à toute rigidité supplémentaire en la matière et, par conséquent, rejette le projet de deuxième révision de la LAT qui entend rajouter des restrictions supplémentaires. Il y a lieu de protéger les compétences cantonales, d'assouplir les procédures administratives, afin de faciliter la construction de logements.

**A**ssocié de l'Etude CMS VON ERLACH PONCET, l'une des Etudes d'Avocats figurant dans le « Top Ten » en Suisse.

Conseiller national, Vice-président du PLR Suisse, membre de la Commission des affaires juridiques, de la Commission de politique extérieure et Président de la Commission de l'immunité. Élu en 2007.

Conseiller municipal à Troinex de 1999 à 2003 et député au Grand Conseil de 2001 à 2007. Ancien président de la section de propriétaires de villas de la Chambre genevoise immobilière, 51 ans.

**Dossiers à défendre à Berne :**

L'un des plus grands défis de la législation à venir est la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Il s'agit en effet d'assurer la compétitivité du canton de Genève et d'éviter l'exode de sociétés internationales sous des cieux plus cléments. De toute évidence, le maintien d'une économie genevoise prospère et de quasi plein emploi, dont des emplois à forte valeur ajoutée, a un impact extrêmement important sur la santé des entreprises actives dans le domaine de la construction.

Par ailleurs, le maintien – ou plutôt le renouvellement – des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne est une priorité pour Genève. Il en dépend l'abolition ou non de la libre circulation des travailleurs dont l'économie suisse en général et genevoise en particulier a besoin pour assurer sa pérennité.

Enfin et d'une manière générale – pas seulement le domaine de la construction – je continuerai à lutter pour moins de bureaucratie et plus de liberté d'entreprendre afin que les PME n'étouffent pas sous la paperasse et les exigences souvent disproportionnées de l'administration. Le respect de la liberté économique et du droit d'entreprendre est un combat quotidien dans lequel il ne faut jamais fléchir !



Guillaume BARAZZONE  
Conseil National : liste N°2  
« PARTI DÉMOCRATE-  
CHRÉTIEN (PDC) »



Hugues HILTPOLD  
Conseil National : liste N°5  
« PLR. LES LIBÉRAUX-  
RADICAUX GENÈVE »



Christian LÜSCHER  
Conseil National : liste N°5  
« PLR. LES LIBÉRAUX-  
RADICAUX GENÈVE »

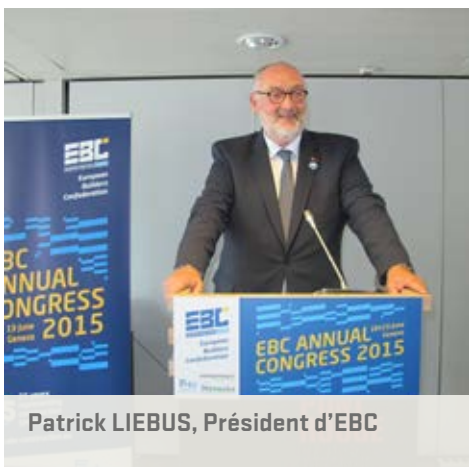
## Evènements du printemps

**Le printemps 2015 a été riche en événements pour la FMB. En effet, à une semaine d'intervalle, nous avons accueilli deux manifestations importantes: le congrès annuel d'EBC et l'Assemblée générale de votre Fédération.**



La FMB a eu l'honneur d'accueillir le congrès annuel de l'European Builders Confederation (EBC) les 18, 19 et 20 juin 2015. EBC est une organisation qui a été créée en 1990 par six associations nationales de l'artisanat du bâtiment de plusieurs pays européens, dont la FMB pour la Suisse, pour exprimer la voix des artisans et PME de la construction en Europe. Aujourd'hui, EBC comprend 20 organisations membres et partenaires, représente 2 millions d'artisans et de PME de la construction. Dotée d'un bureau permanent à Bruxelles, elle travaille quotidiennement en étroite collaboration avec l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME (UEAPME) dont elle est membre. Elle est de ce fait en lien direct avec les instances européennes (Commission européenne, Parlement européen en particulier) et mène un lobbying intense et efficace.

Ce congrès, sous l'égide de son président M. Patrick Liebus, a été une opportunité de partager avec nos collègues européens les préoccupations des entreprises de la construction. Ont, notamment, été abordé des questions liées à la crise économique, à l'intégration des femmes dans notre secteur, à la formation professionnelle et au partenariat social.



Patrick LIEBUS, Président d'EBC



Riccardo VIAGGI, Secrétaire général d'EBC



Blaise MATTHEY, Directeur général de la Fédération des entreprises romandes



## Assemblée générale de la FMB

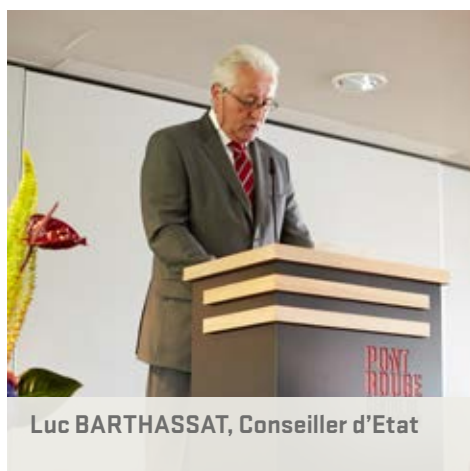
L'Assemblée générale de la FMB a, comme chaque année, rencontré un vif succès à la satisfaction des 120 invités.



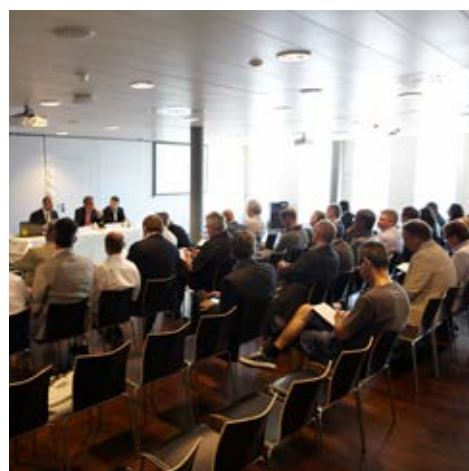
Cette 68e Assemblée générale de notre Fédération a été ouverte pour la première fois par M. Serge HILTPOLD, Président, par un discours relatant les enjeux pour l'avenir de l'industrie de la construction, plus particulièrement les conséquences du vote du 9 février sur l'immigration de masse sur la main-d'œuvre de nos entreprises, la pression sur les prix ou encore les taxes exorbitantes perçues par l'Etat pour les empiétements sur le domaine public des chantiers. Son intervention a été suivie par celle de M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) qui a apporté le message de nos autorités, en se montrant sensible et soucieux des préoccupations des entreprises et en particulier pour les problématiques de mobilité qu'elles rencontrent dans notre canton.



Niclas RUFENER, Secrétaire général de la FMB



Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat



## Un partenariat qui en vaut la peine à plus d'un titre

**Avec l'assurance collective des frais de guérison, la CSS Assurance offre des réductions de primes attractives dont profitent également les membres de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB).**



**L**a CSS Assurance et la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) ont conclu un contrat collectif pour les frais de guérison. Ce dernier apporte des avantages évidents aux assurés. Compte tenu de la pression constante sur les salaires, tant les employés que les employeurs peuvent profiter d'une telle solution. Etant donné que plusieurs personnes sont incluses dans le même contrat collectif et partagent ainsi les risques, les coûts de la santé peuvent être réduits grâce à l'amélioration de la structure du risque. Cet avantage sera répercuté sur les assurés sous forme de rabais dans les assurances complémentaires choisies.

### Même les membres de la famille en profitent

En tant que chef d'entreprise, vous pouvez à tout instant conclure un contrat collectif d'assurance pour les frais de guérison sous le contrat-cadre de la FMB. Non seulement tous les employés profitent des réductions de primes mais aussi les membres de leurs familles. Vous n'avez aucune obligation en tant qu'employeur – chaque employé est libre de s'affilier ou pas. Sachez encore que vous n'avez aucun aperçu des différentes couvertures d'assurances de vos employés – la protection des données est à tout moment garantie.



### Accès à une offre complète

Être assuré à la CSS apporte beaucoup d'avantages. En tant qu'assureur leader, la CSS profite d'une base financière solide et stable. Elle dispose d'un réseau étoffé avec près de 120 agences réparties dans toute la Suisse. Cela permet de vous offrir près de chez vous un conseil en tous points personnel. Comme tous les assurés, les assurés collectifs ont aussi accès à une offre complète de produits et de services de la CSS. Ainsi, vous pouvez aussi profiter de modèles intéressants et favorables dans le domaine de l'assurance obligatoire. Des contributions pour la promotion de la santé font également partie du standard tout comme un conseil téléphonique médical gratuit 24 heures sur 24.

Dans le cadre de l'assurance complémentaire, la CSS propose aussi des variantes attractives. Avec le produit d'assurance myFlex, vous pouvez choisir une solution individuelle adaptée à vos besoins et à votre budget. myFlex est un complément parfait de l'assurance ambulatoire et d'hospitalisation ainsi que de l'assurance pour la médecine alternative et soins dentaires.

Grâce à une grande liberté de choix et de possibilité de changement, la couverture d'assurance peut être adaptée idéalement à votre situation de vie actuelle. La CSS garantit un conseil personnalisé et adapté à vos besoins. Ce n'est pas un hasard si la promesse de marque de la CSS est «en tous points personnelle».

Votre agence près de chez vous se fera un plaisir de vous orienter dans vos besoins : [www.css.ch/agence](http://www.css.ch/agence).

### IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : [redaction@fmb-ge.ch](mailto:redaction@fmb-ge.ch)

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Imprimerie Genevoise SA.